

**Demande d'offres à commandes**  
**Services de traduction**  
**H610020001/B – Modification no 1**

**La modification no 1 de la Demande d'offres à commandes (DOC) est émise afin de répondre aux questions reçues et de modifier l'article ci-dessous comme suit :**

1) Énoncé des travaux – annexe A - article 2.0 « Description des tâches » est modifié comme suit :

**SUPPRIMER :**

Annexe A, article 2.0 « Description des tâches » au complet.

**La remplacer par :**

Annexe A, article 2.0 « Description des tâches » comme suit :

Le présent énoncé des travaux indique le type de tâche qui pourrait être demandée pendant toute la période de l'offre à commandes, et pendant les années d'option qui prolongeraient la période :

1. services de traduction, de l'anglais vers le français;
2. services de traduction, du français vers l'anglais.

Qualité et format de tous les produits livrables :

- a. tous les textes traduits doivent être livrés dans le même format (p. ex., Microsoft Word, PowerPoint, Excel) que le texte original fourni par l'OTC dans sa demande de service;
- b. tous les textes traduits doivent être livrés dans les délais indiqués dans la demande de traduction établie par l'OTC.

**2.1 Services de traduction – de l'anglais vers le français**

La plupart des demandes sont pour la traduction de textes de l'anglais vers le français. L'entrepreneur doit prévoir des traducteurs qualifiés et compétents, conformément à l'article 1.6 ci-dessus intitulé « Qualifications et expérience du traducteur », pour effectuer la traduction demandée. Le traducteur peut également être appelé à faire des recherches pour s'assurer que le mot juste est utilisé, et que la terminologie employée à l'intérieur-même du document, y compris la terminologie de l'OTC, est uniforme.

Si le traducteur n'est pas certain d'un terme, il peut demander des clarifications en envoyant des questions par l'entremise du chargé de projet de l'OTC à l'adresse courriel figurant dans les coordonnées détaillées à l'article 7.5.2.

**2.2 Services de traduction – du français vers l'anglais**

Les demandes de traduction du français vers l'anglais sont moins fréquentes. L'entrepreneur doit prévoir des traducteurs qualifiés et compétents, conformément à l'article 1.6 ci-dessus intitulé « Qualifications et expérience du traducteur », pour effectuer la traduction demandée. Le traducteur peut également être appelé à faire des recherches pour s'assurer que le mot juste est utilisé, et que la terminologie employée à l'intérieur même du document, y compris la terminologie de l'OTC, est uniforme.

Si le traducteur n'est pas certain d'un terme, il peut demander des clarifications en envoyant des questions par l'entremise du chargé de projet de l'OTC à l'adresse courriel figurant dans les coordonnées détaillées à l'article 7.5.2.

**2.3 Qualité et format des produits livrables**

- a. Le traducteur doit travailler directement dans les documents que lui remet l'OTC de manière à ne pas en modifier le format, de quelque façon que ce soit.
- b. Le traducteur doit s'assurer que le texte traduit respecte les règles de grammaire et de syntaxe, et qu'il est fidèle à l'original. Par fidèle, on entend que le texte traduit communique le même message que le texte original, sans ajout ni omission. Il faut de plus que le texte coule bien et soit logique. À terme, le lecteur ne doit pas être capable de dire

s'il s'agissait d'une traduction. Autrement dit, le texte traduit doit coller au texte original, mais ne pas en être une traduction littérale.

La ressource qui effectuera cette tâche doit également veiller à ce que le texte traduit soit clair et sans erreurs (comme des anglicismes, des erreurs de vocabulaire, des calques). La ressource qui fournit le service doit également prêter attention à la structure des phrases et à la qualité de la langue.

c. Tous les délais d'exécution, que ce soit en heures normales ou en urgence, seront mutuellement convenus entre les deux parties avant que la commande subséquente soit établie.

Les services de traduction peuvent être demandés suivant un court préavis et de façon urgente.

De plus, il peut arriver que les priorités de livraison de produits changent, ce qui oblige à passer d'un projet à un autre immédiatement ou suivant un court préavis.

Les entrepreneurs doivent donc faire preuve d'une grande souplesse et pouvoir répondre rapidement à la demande afin de garantir la disponibilité des ressources pour faire le travail.

## 2) Critère obligatoire – O5

**SUPPRIMER :** Annexe D - GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES - GRILLE DES CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR LES SERVICES DE TRADUCTION - O5 au complet.

**INSÉRER :** À l'annexe D - GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES - GRILLE DES CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR LES SERVICES DE TRADUCTION – O5

<b>O5</b>	<p><b>Qualité de traduction du texte</b></p> <p>Pour chacune des <u>quatre</u> (4) ressources nommées qu'il propose pour les services de traduction de l'anglais vers le français, l'offrant doit fournir une traduction vers le français distincte du document n° 1.</p> <p>L'offrant doit également fournir une traduction vers l'anglais distincte du document n° 2, traduction effectuée par <u>une</u> (1) ressource nommée qu'il propose pour les services de traduction du français vers l'anglais.</p> <p>Les deux documents se trouvent à l'annexe A. Nous évaluerons la qualité des traductions.</p> <p><u>Voici la liste des documents que lesdites ressources de l'offrant devront traduire :</u></p> <p>De l'anglais vers le français</p> <p>Document 1 : Blogue du président – fin d'année (769 mots)</p> <p>Du français vers l'anglais</p> <p>Document 2 : Blogue du président – janvier 2021 (562 mots)</p> <p>L'offrant doit s'assurer que :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. le nom de chaque ressource proposée est indiqué sur sa traduction;</li><li>2. les traductions présentées par les ressources sont différentes les unes des autres;</li><li>3. les traductions sont présentées dans le même format que celui des documents originaux.</li></ol>
-----------	--

### 3) Questions et réponses

N°	Question	Response
01	La grille tarifaire ne possède qu'une tarification unique au mot, est-ce que cela va couvrir autant les services de traduction que de révision. La grille de description ne mentionne qu'une base de paiement pour des services de traduction mais l'offre requiert aussi des services de révision.	Non, la grille tarifaire s'applique seulement aux services de traduction. L'article 2.0 de l'annexe A est modifié au moyen de la présente Modification no 1.
02	Concernant les tests, si on met plus de 4 ressources vers le français et plus d'une ressource vers l'anglais, est-ce que toutes les ressources doivent entreprendre les tests?	Les offres doivent satisfaire à tous les critères obligatoires énoncés à l'annexe D intitulée « GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES; GRILLE DES CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR LES SERVICES DE TRADUCTION ».

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.**